



EXAMENS POST-BACCALAUREAT

- DIPLOME** (Si votre diplôme vous a déjà été délivré ou si votre diplôme a plus de 2 ans seule une attestation de réussite pourra être établie)
- ATTESTATION DE REUSSITE** (même valeur que le diplôme)
- RELEVÉ DE NOTES**

EXAMEN CONCERNE :

- **Brevet Technicien Supérieur (BTS)** par l'examen par la VAE
Spécialité : Session :
- **Diplôme Comptable Supérieur (DCS)** par l'examen par la VAE
DPECF DECF DESCF DCG DSCG Session :
- **Diplômes du travail social** par l'examen par la VAE
DEES DEETS CAFETS DECESF Session :
- **Autres examens : Intitulé exact** Session :

IDENTIFICATION DU CANDIDAT

NOM de naissance :
NOM d'usage : Prénoms :
Date de naissance : Lieu de naissance :

ADRESSE D'ENVOI

Adresse :
Code postal : Ville : Pays :
Téléphone : Adresse électronique :

Pièces à joindre impérativement : Copie d'une pièce d'identité (carte d'identité, passeport...)

Date et signature (obligatoire) :

Ce document est à retourner par courrier ou par courriel à l'adresse suivante :

Rectorat de l'académie d'Aix Marseille ou **ce.diplomes@ac-aix-marseille.fr**
Bureau des diplômes
Place Lucien Paye 13621 Aix en Provence Cedex 1

Le délai de traitement de votre demande dépend de l'ancienneté de l'examen et du nombre de demandes reçues par le service (variables selon les périodes de l'année). Une réponse sous 8 jours est un délai moyen pour un diplôme récent.